

Renouvellement des bacs à foie gras

A la demande des producteurs, la Commission des Marchés au Gras du Gers étudie la possibilité de faire une commande groupée de bacs à foie gras pour renouveler ceux qui ne répondent plus aux exigences sanitaires et pour répondre à de nouvelles demandes.

Rappelons que les bacs blancs en circulation sur les marchés au gras du Gers sont issus d'une action collective de 1988 dont l'objectif était de faciliter les transactions sur les marchés.

En effet, à l'origine les bacs estampillés «associa.foie.gras» ont été pesés et éventuellement recalibrés individuellement pour être dans une tranche de poids unique de 1 366 à 1 391 grammes, permettant ainsi une tare unique des bascules sur tous les marchés et par delà des gains de temps importants pour les transactions.



Le renouvellement des bacs doit se faire dans les mêmes conditions mais le volume de commande minimum étant de 500 bacs, il est nécessaire d'évaluer le potentiel des demandes.

C'est pourquoi la Commission des Marchés demande à tous les producteurs intéressés par l'achat de nouveaux bacs de se faire connaître auprès de l'Association Foie Gras (05.62.61.77.40).